RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01636
Numéro SIREN : 485 204 150
Nom ou dénomination : INARI

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/015711

INARI
3040 AVENUE PRESIDENT JOHN KENNEDY
83140 SIX FOURS LES PLAGES
0141408497

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2020

Certifié conforme

Téléphone :

Bilan et Compte de résultat

Bilan Actif

Période du 01/01/20 au 31/12/20

INARI

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 250	1 250		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**1 250**	**1 250**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	33 149	32 876	273	7 648
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**33 149**	**32 876**	**273**	**7 648**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 760		12 760	12 760
TOTAL immobilisations financières :	**12 760**		**12 760**	**12 760**
ACTIF IMMOBILISÉ	**47 159**	**34 126**	**13 033**	**20 408**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	1 178 962		1 178 962	186 413
TOTAL stocks et en-cours :	**1 178 962**		**1 178 962**	**186 413**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	19 736		19 736	6 126
Créances clients et comptes rattachés	10 358		10 358	7 658
Autres créances	413 992		413 992	522 795
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**444 086**		**444 086**	**536 580**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	152 987		152 987	384 618
Charges constatées d'avance	235 481		235 481	109 676
TOTAL disponibilités et divers :	**388 468**		**388 468**	**494 294**
ACTIF CIRCULANT	**2 011 516**		**2 011 516**	**1 217 287**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**2 058 675**	**34 126**	**2 024 549**	**1 237 694**

Bilan Passif

INARI

Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	50 000	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			648 000	580 000
Report à nouveau			965	(965)
Résultat de l'exercice			(145 226)	69 930
		TOTAL situation nette :	**558 739**	**703 965**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**558 739**	**703 965**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			150 192	150 192
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**150 192**	**150 192**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 238 000	307 500
Emprunts et dettes financières divers			1 614	7 923
		TOTAL dettes financières :	**1 239 614**	**315 423**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			46 116	45 128
Dettes fiscales et sociales			29 889	22 986
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
		TOTAL dettes diverses :	**76 004**	**68 114**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**1 315 618**	**383 537**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**2 024 549**	**1 237 694**

Compte de Résultat (Première Partie)

INARI

Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises	608 624		608 624	2 357 000
Production vendue de biens				
Production vendue de services	124 274		124 274	154 850
Chiffres d'affaires nets	**732 898**		**732 898**	**2 511 850**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			25	6
PRODUITS D'EXPLOITATION			**732 923**	**2 511 856**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			429 451	1 298 087
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			193 856	859 729
TOTAL charges externes :			**623 308**	**2 157 816**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			7 226	22 631
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			164 726	67 303
Charges sociales			70 776	19 472
TOTAL charges de personnel :			**235 503**	**86 775**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			506	2 499
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				150 192
TOTAL dotations d'exploitation :			**506**	**152 691**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			6 283	19 279
CHARGES D'EXPLOITATION			**872 825**	**2 439 193**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(139 902)**	**72 663**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

INARI

Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(139 902)**	**72 663**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	33	1
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		187
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	33	**188**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 489	4 921
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	5 489	**4 921**
RÉSULTAT FINANCIER	**(5 456)**	**(4 733)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(145 358)**	**67 930**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	7 000	**2 000**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 868	
Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions		
	6 868	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**132**	**2 000**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**739 956**	**2 514 044**
TOTAL DES CHARGES	**885 182**	**2 444 114**
BÉNÉFICE OU PERTE	**(145 226)**	**69 930**

INARI
SARL au capital de 50.000,00 euros
Siège social : 3040 avenue du Président Kennedy 83140 SIX FOURS LES PLAGES
RCS TOULON 485 204 150

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 24 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le vingt-quatre mai à 09 heures 30,

Les associés de la SARL INARI se sont réunis se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, par conférence audiovisuelle conformément à l'article 13 des statuts, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

SAS SPIRIT REIM Représentée par Mathias BERTOJO	pour	150 parts
Jean-Charles BACH	pour	300 parts
Nicolas LENZINI	pour	50 parts
	Soit	**500 parts**

Sur un total de 500 parts composant le capital social.

Monsieur Nicolas LENZINI préside la séance en qualité de gérant.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- les statuts,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces pièces ont été mises à disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes les questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes présentant un résultat déficitaire de – 145.226,19 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance sur l'activité de la société, donne quitus de sa gestion à la gérance pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice – 145.226,19 euros, augmenté du report à nouveau de 965,14 euros, de la manière suivante :

- Réserves facultatives - 144.000 euros
 Qui s'élèveront ainsi à 504.000 euros

- Report à nouveau : - 261,05 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous informons qu'au titre des 3 derniers exercices, il a été distribué :

- Aucune distribution au titre de l'exercice 2019,
- Aucune distribution au titre de l'exercice 2018,
- Aucune distribution au titre de l'exercice 2017,

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en prend acte, purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture, a été signé par les associés et la gérance.

La gérance
Nicolas LENZINI

INARI
SARL au capital de 50.000,00 euros
Siège social : 3040 avenue du Président Kennedy 83140 SIX FOURS LES PLAGES
RCS TOULON 485 204 150

Exercice clos le 31 décembre 2020

AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DATE DU 24 MAI 2021

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice – 145.226,19 euros, augmenté du report à nouveau de 965,14 euros, de la manière suivante :

- Réserves facultatives - 144.000 euros
 Qui s'élèveront ainsi à 504.000 euros

- Report à nouveau : - 261,05 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous informons qu'au titre des 3 derniers exercices, il a été distribué :

- Aucune distribution au titre de l'exercice 2019,
- Aucune distribution au titre de l'exercice 2018,
- Aucune distribution au titre de l'exercice 2017,

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La gérance
Nicolas LENZINI

INARI
SARL au capital de 50.000,00 euros
Siège social : 3040 avenue du Président Kennedy 83140 SIX FOURS LES PLAGES
RCS TOULON 485 204 150

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 24 MAI 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes présentant un résultat déficitaire de – 145.226,19 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance sur l'activité de la société, donne quitus de sa gestion à la gérance pour ledit exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice – 145.226,19 euros, augmenté du report à nouveau de 965,14 euros, de la manière suivante :

- Réserves facultatives — - 144.000 euros
 Qui s'élèveront ainsi à 504.000 euros
- Report à nouveau : — - 261,05 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous informons qu'au titre des 3 derniers exercices, il a été distribué :

- Aucune distribution au titre de l'exercice 2019,
- Aucune distribution au titre de l'exercice 2018,
- Aucune distribution au titre de l'exercice 2017,

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en prend acte, purement et simplement.

La gérance
Nicolas LENZINI